

LE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL EN ALGERIE : ENTRE RECONQUÊTE ET ADAPTATION

Samir MAROUF *

RESUME

L'objet de la présente publication est de montrer dans quelles mesures l'industrie algérienne est capable de s'intégrer avantageusement dans la nouvelle économie mondiale. Or, une telle démonstration n'est possible qu'une fois mis en exergue, à travers une analyse historique des différentes stratégies industrielles adoptées et de leurs performances, les vrais contraintes auxquelles est confrontée l'industrie algérienne. En l'occurrence, force est de constater que la mise en œuvre de la stratégie des «industries industrialisantes» durant les années 1970 ne s'est pas traduite par une amélioration de la structure du commerce extérieur. Aussi, ni la restructuration organique du début des années 1980, ni les réformes économiques des années 1990, n'ont pu réussir à sortir l'industrie algérienne de sa crise. En fait, le problème de fond de l'industrie algérienne a été souvent ignoré, à savoir son extraversion, et cela est dû au fait que toutes les réformes passées s'attachaient beaucoup plus aux aspects institutionnels et politiques qu'aux aspects industriels : il n'y a pas une véritable stratégie de spécialisation et d'adaptation de l'industrie algérienne au système industriel mondial.

MOTS CLES

Stratégie industrielle, privatisation, mondialisation, compétitivité, intégration.

CODES JEL : L0, L2, L6, O14, O47, F4

INTRODUCTION GENERALE

L'objet de la présente contribution est de montrer dans quelles mesures l'industrie algérienne est capable de s'intégrer avantageuse-

* Enseignant à l'université de Béjaïa

ment dans la nouvelle économie mondiale. Autrement dit, il s'agit de tenter de montrer quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une telle intégration soit réussie. Or, une telle démonstration n'est possible qu'une fois mis en exergue, à travers une analyse historique des différentes stratégies industrielles adoptées et de leurs performances, les contraintes auxquelles est confrontée l'industrie algérienne. Cette connaissance s'avère d'ailleurs très intéressante pour orienter l'action publique, surtout qu'actuellement l'Algérie est dans une situation de *stand-by* concernant la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'intégration à l'économie mondiale. En effet, comment songer définir une nouvelle stratégie sans un examen préalable des expériences passées?

En l'occurrence, durant les premières années de l'indépendance, l'économie algérienne se caractérisait par la désarticulation, l'extraversion et la domination. Aussi, seule la création d'une structure industrielle cohérente était à même de permettre à l'Algérie de sortir de son sous-développement économique et social; cela revenait aux «industries industrialisantes». Cependant, force est de constater que la mise en œuvre d'une telle stratégie ne s'est pas traduite par une amélioration de la structure du commerce extérieur. Ainsi, apparaît la nécessité d'un redéploiement industriel : pour payer l'indispensable facture des approvisionnements extérieurs en matières premières, en équipements et en demi-produits, il faut exporter des produits banals avec des coûts de production compétitifs, sauf à conquérir l'amont des filières de production. Or, comme nous allons essayer de le «montrer» tout au long de cet article, les mêmes structures continuent à être observées, les mêmes choix continuent à être privilégiés, les mêmes causes produiront les mêmes effets : inutile de rechercher une solution dans l'organisation administrative des entreprises publiques, inutile de rechercher des ressources financières pour redynamiser les entreprises algériennes (publiques et privées) tant qu'un redéploiement industriel effectif n'est pas mis en œuvre.

L'article est structuré en deux principales parties qui correspondent à deux périodes déterminantes de l'évolution de l'industrie algérienne : une période de croissance accélérée suite notamment à la mise en œuvre de la stratégie des «industries industrialisantes» à la fin des années 1960 (1), et une période de déclin coïncidant avec l'ouverture de la crise à partir de la fin des années 1980 (2).

1. Conquête du marché intérieur et déploiement de l'industrie algérienne (1962-1986)

Afin «d'achever» son indépendance politique par une indépendance économique, l'Algérie a vite opté pour un modèle d'industrialisation «autocentré»¹ (1.1). Cependant, le développement extensif de l'économie a conduit à une concentration prononcée de structures : d'où la réorganisation de l'économie et des entreprises du début des années 1980 (1.2).

1.1. Le déploiement de l'industrie algérienne (1962-1979)

Dans cette section, nous allons procéder à l'analyse des fondements de la stratégie industrielle adoptée par l'Algérie après son indépendance politique (1.1.1) et à l'évaluation du bilan de mise en œuvre d'une telle stratégie (1.1.2).

1.1.1. Les fondements de la «stratégie industrielle» algérienne

Durant les premières années de l'indépendance, l'économie algérienne se caractérisait par la désarticulation, l'extraversion et la domination (Albertini, 1967). Dès lors, le problème qui s'est vite posé est celui de savoir comment procéder à des changements de structures, à des transformations économiques majeures capables de sortir l'Algérie du sous-développement économique et social. En d'autres termes, quelle stratégie industrielle adopter en rapport avec le système industriel et les rapports de force mondiaux? Pour quelle industrie faut-il opter : faut-il développer l'industrie légère ou l'industrie lourde, faut-il conquérir l'amont ou l'aval des filières de production? En tout cas un choix s'impose : *«car tout régime d'accumulation se matérialise dans le développement quantitatif ou la transformation qualitative de certaines branches ou industries. Changer de régime implique donc la récession de certains marchés, donc de*

¹ Un système productif est dit autocentré quand sa cohérence sectionnelle est pour l'essentiel réalisée dans le cadre national, c'est-à-dire qu'il conserve la capacité de fixer ses normes de production, ou, en d'autres termes, il continue à produire ses moyens de production les plus importants. On parlera en revanche d'extraversion quand un ensemble productif national sera régi par des normes de production dictées par des fournisseurs étrangers en biens de production. (Lafont et al.)

certaines branches, et le développement de nouveaux produits et procédés.» (Lafont et al., sd)

Le modèle d'industrialisation adopté par l'Algérie à la fin des années 1960 est dit des «industries industrialisantes». Destanne De Bernis (1971) note que celles-ci sont «*celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble*». En somme, une industrie industrialisante doit avoir deux caractéristiques essentielles : faciliter l'intégration de l'économie et faire apparaître un développement autonome. Mais quelles sont ces industries «industrialisantes»? Comment les repérer? Les choix réellement mis en œuvre au cours des deux plan quadriennaux (1970-73 et 1974-77) sont-ils conformes aux choix théoriques?

J.P. Auray, G. Duru et M. Mougeot (1981) notent que la définition des industries industrialisantes proposée par Destanne De Bernis est suffisamment large pour se prêter à plusieurs traductions opérationnelles. La raison principale est que cette définition repose non pas sur un seul critère de hiérarchisation industrielle mais sur deux: l'idée de «noircissement systématique de la matrice» équivaut à mettre l'accent sur les effets d'entraînement amont (influence par les achats) alors que l'idée de «mise à la disposition de l'économie d'ensembles nouveaux de machines» revient, quant à elle, à privilégier des effets d'entraînement aval (influence par les ventes). *Or, cette dualité des critères de définition d'une industrie industrialisante est susceptible de déboucher sur différentes hiérarchisations sectorielles.*

Pour son industrialisation, l'Algérie a opté pour les industries de bases en s'appuyant notamment sur deux groupes d'industries : la sidérurgie² et les hydrocarbures. Dans la pratique, l'industrie est

² Notons que la sidérurgie a joué un rôle important dans le développement des pays industrialisés à partir de la moitié du 19^{ème} siècle, à la fois en approvisionnant des industries alors en forte croissance (moyens de transport, armement, etc.), en ouvrant des débouchés aux industries extractives en plein essor, ainsi qu'en étant

organisée en branches dont la gestion est confiée à des sociétés nationales³ qui opéraient dans le cadre d'une structure de marché monopolistique et à l'abri de la concurrence internationale.

1.1.2. La mise en œuvre de la stratégie : introversion ou extra-version?

Même si la mise en œuvre de la stratégie s'est traduite par une augmentation de la production industrielle (celle-ci est passée de l'indice 27 en 1969 à l'indice 65 en 1979, soit une augmentation de 140,7% -base 1984) et des emplois, ainsi qu'une baisse du chômage (le taux de chômage est passé de 32,9% en 1966 à 22% en 1977, soit une baisse de 33,13%), force est de constater que la structure du commerce extérieur reste dominée en 1977 par les exportations des hydrocarbures (plus de 98%) et les importations de biens d'équipement (47%), d'approvisionnements industriels (36%) et de produits alimentaires (15%)⁴. Aussi, l'industrie algérienne dépend des approvisionnements extérieurs pour son fonctionnement. Cette forme d'intégration au marché mondial est très risquée : toute poussée de croissance de sa part se traduira automatiquement par l'aggravation de la contrainte extérieure, à moins que cette croissance ne se réalise en dehors du territoire national, ce qui n'est évidemment pas le cas puisque l'industrie algérienne n'avait pas pour objet de conquérir le marché mondial mais de satisfaire la demande nationale.

Comment expliquer ce recours accru aux importations de biens d'équipements et d'approvisionnements industriels alors que l'objet même de la stratégie industrielle adoptée est justement de réduire de

à la base de la mécanisation et du renouvellement des techniques dans les industries plus traditionnelles.

³ Ainsi furent créées dix-sept entreprises nationales spécialisées par branches d'activité : dix sociétés nationales pour le secteur dit des Industries Légères : SNMC, SNLB, SNIC, SONIC, SN SEMPAC, SONITEX, SONIPEC, SOGEDIA, SNTA et SN EMA ; cinq sociétés nationales pour le secteur dit de l'Industrie lourde : SNS, SONAREM, SONACOME, SONELEC, et SN METAL et deux entreprises pour le secteur de l'énergie et de la pétrochimie : SONATRACH et SONELGAZ. Cette répartition sectorielle a été opérée en 1978.

⁴ L'ensemble des données utilisées dans cet article sont celles de l'office national des statistiques, à travers différentes publications notamment les rétrospective 1962-1991 et 1970-1996, l'activité industrielle 1989-2004 ainsi que les données figurant sur le web (www.ons.dz)

telles importations? Pour Benachenhou (1980) et Benissad (1985) la cause est liée à des déviations dans l'orientation de la production industrielle. Ainsi, dans la section 1 (production de biens intermédiaires et d'équipement), la structure des investissements met en évidence la priorité accordée à la sidérurgie (45%), l'industrie mécanique (24%) et l'industrie électrique (16%). Cependant, l'examen de la structure de l'output fait clairement apparaître que ces branches encouragent non pas la production de machines-outils (moyens de production), condition *sine qua non* d'une industrialisation autocentrée et d'un développement autonome, mais plus particulièrement la production de biens destinés à la consommation finale (produits de substitution aux importations). Aussi, dans le secteur des hydrocarbures, l'essentiel des efforts d'investissements a porté sur la «fonction financière» du secteur (90%) et non sur sa «fonction industrielle»⁵. Andref et Hayab (1978), par contre, notent que l'échec relatif de la stratégie algérienne de développement est dû à une mauvaise allocation de l'investissement entre les différentes branches prioritaires ainsi qu'à un choix discutable de la sidérurgie comme industrie charnière, rôle qui devait être assigné à la chimie d'application (valorisation des hydrocarbures). Ainsi, selon ces deux auteurs, à partir du 20^{ème} siècle, le rôle d'industries motrices ne revient plus aux industries lourdes, mais aux industries légères (automobile, construction électrique et électronique, etc.) où l'engagement en capital matériel et la valeur du capital par tête sont nettement moins importants que dans les anciennes industries industrialisantes. Celles-ci ont connu durant la première moitié du 20^{ème} siècle les plus forts taux de croissance et la rentabilité la plus élevée dans les pays capitalistes industrialisés. Ce fait a d'ailleurs motivé les réformes de 1965 en URSS (essai de reconversion vers des industries plus légères) et il semble également à l'origine des «réformes» engagées en Algérie à partir du début des années 1980.

⁵ En Algérie, le secteur des hydrocarbures a une double fonction : une fonction financière - obtention des moyens financiers externes nécessaires au financement de l'économie- et une fonction industrielle - valorisation physique interne des hydrocarbures dans la pétrochimie, les plastiques, etc.

S'agit-il d'une mauvaise application du modèle des industries industrialisantes ou d'une remise en cause du modèle lui-même?

Signalons un trait important des industries motrices du capitalisme du 19^{ème} siècle et de l'URSS après 1928 : la majeure partie, quand ce n'est pas la totalité, de la production de ces branches est destinée soit à la consommation intermédiaire, soit à l'investissement des diverses industries composant l'économie nationale. Aussi, la part de la production cédée aux individus pour leur consommation finale est négligeable ou nulle.

Au total, la concentration du capital dans l'industrie lourde a pénalisé les branches industrielles dont la production est destinée au marché final, sans pour autant créer les conditions de reproduction du capital et des biens d'équipement pour assurer l'intégration économique nationale recherchée à travers la stratégie de développement économique et social.

1.2. La réorganisation de l'économie et des entreprises comme solution aux dysfonctionnements (1980-1986)

L'évaluation de la période des années 1970 avait mis en évidence les dysfonctionnements rencontrés dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale. Les mesures engagées au cours de la moitié de la décennie 1980 se sont attachées à rechercher une meilleure efficacité du système économique en place, sans toutefois toucher à ses fondements mêmes.

La restructuration organique et financière des entreprises nationales⁶, l'aménagement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, la décentralisation relative du mode d'allocation des ressources, la réorientation des investissements au profit des infrastructures et des industries légères, l'assouplissement des conditions d'intervention du secteur privé et la stimulation de la consommation privée furent les principaux volets des mesures de réformes engagées durant cette période.

⁶ Voir l'annexe notamment le décret 80-242.

1.2.1. Justification et contenu de la restructuration des entreprises

Durant la période précédente, «les entreprises publiques étaient contraintes de prendre en charge les incohérences entre le volume d'investissement et les capacités humaines et techniques de l'économie résultant du développement déséquilibré des différents secteurs. En effet, la plupart des entreprises nationales ont dû prendre en charge une multiplicité d'activités dont certaines étaient sans liens avec les missions principales qui leur étaient assignées [...] Cette concentration des structures s'est traduite par des lourdeurs dans le fonctionnement des entreprises et de l'économie dans son ensemble [...] Aussi, l'atténuation, voire la suppression de ces tendances négatives a constitué, dans la perspective du passage à une étape intensive de notre développement, l'axe essentiel des objectifs d'organisation de l'économie retenus par le plan quinquennal 1980-1984. Il s'agit dans ce cadre d'entreprendre au niveau de l'ensemble des entreprises nationales une *réforme des structures* qui favorise la *maîtrise et l'efficacité de gestion des entreprises* et de développer les instruments d'intervention et d'encadrement de l'économie susceptibles de promouvoir l'autonomie des entreprises et la responsabilisation des collectifs des travailleurs»⁷

Le principe directeur sur lequel s'appuie la restructuration est celui d'une double spécialisation des entreprises : une spécialisation par produit et une spécialisation par fonction. Cela doit conduire à des tailles assurant un maximum d'efficacité dans l'organisation et la gestion⁸.

⁷ Extrait du dossier préparé en Mai 1983 par le Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire intitulé : «Algérie-développement» - «la restructuration des entreprises», repris dans «l'entreprise publique en Algérie», revue du CENEAP, n°1 mars 1985.

⁸ Après l'opération de restructuration et en ce qui concerne le secteur de l'industrie lourde, la SN METAL a donné naissance à 5 entreprises, la SNS à 17, la SONACOM à 11, la SONAREM à 5 et la SONELEC à 6. Dans le secteur de l'industrie légère, la SNERI a donné naissance à 5 nouvelles entreprises, la SNIC à 5, la SNLB à 4, la SNMC à 9, la SN SEMPAC à 6, la SONIPEC à 3, la SONITEX à 6 et la SOGEDIAA à 3. En ce qui concerne le secteur de l'énergie et des industries pétrochimiques, la SONATRACH a donné naissance à 13 entreprises et la SONELGAZ à 3.

1.2.2. Portée de l'opération de restructuration

Au cours de la période 1980-1986, la production industrielle continue sa progression, révélant ainsi les vertus d'une déconcentration de la production à travers la restructuration des entreprises publiques. En effet, la production industrielle est passée de l'indice 65,6 en 1980 à l'indice à l'indice 107,9 en 1986, soit une augmentation de 64,48% (base 1984). Cependant, de telles performances au niveau de la production ne se sont pas traduites par une amélioration de la structure du commerce extérieur puisque les importations restent toujours dominées par les produits alimentaires, les approvisionnements industriels et les biens d'équipement. Quant aux exportations, la part des hydrocarbures tend de plus en plus à être importante. La raison principale en est que cette restructuration n'a pas remis en cause le fondement de l'organisation industrielle qui prévalait jusque-là.

La logique de branche et la même spécialisation demeurent toujours : il n'y a pas de redéploiement effectif ou de restructuration industrielle proprement dite.

Car le problème étant le caractère extraverti de l'industrie algérienne, qu'il est nécessaire de procéder à un redéploiement industriel dans le sens de la correction de cette extraversion ou du moins d'en limiter les dangers. Or, la restructuration organique prônée ne s'est pas traduite par une remise en cause de cette politique industrielle. Elle s'est contentée d'une simple déconcentration spatiale, sans décentralisation de la décision économique, et d'une spécialisation des entreprises, et non des unités, par filières de production : la logique de branche donc l'intégration demeure toujours, et les mêmes unités continuent à fabriquer les mêmes «produits». Or, l'efficacité et la portée d'une telle organisation sont, à terme, facilement prévisibles : toute rupture des approvisionnements extérieurs se traduira automatiquement par des difficultés au niveau de la production et de l'utilisation des capacités de production. De même, sauf à conquérir des parts de marchés extérieurs, toute poussée de croissance de la production industrielle se traduira automatiquement par une aggravation de la contrainte externe. En d'autres termes, une spécialisation s'impose : qu'un pays se maintienne dans le «cœur» du système productif mondial, ou qu'il importe l'essentiel de ses

biens de production, il le fera en se spécialisant dans certaines branches productives à usage interne et externe.

2. Crise et redéploiement industriel : adaptation ou reconquête (1986-2007) ?

La baisse des recettes extérieures et de leur pouvoir d'achat, en raison de la chute brutale du prix du pétrole et du dollar à partir de 1986, a rendu visible les faiblesses structurelles de l'industrie algérienne : la croissance économique a reculé brutalement avec une baisse de l'emploi et des revenus. Ces faiblesses trouvent leurs origines à la fois dans le type de localisation de l'industrie algérienne au sein de la division internationale du travail (une industrie largement dépendante et extravertie) et dans le mode de fonctionnement et de régulation interne d'une telle industrie. L'objectif de la politique industrielle est alors simple : assurer une compétitivité accrue de l'industrie nationale dans un cadre de plus en plus «mondialisé». Pour ce faire, des choix s'imposent : ouverture des frontières ou protectionnisme? Priorité à la compétitivité ou à l'emploi? Compétitivité globale ou économie duale? Créneaux ou filières? Plus que jamais, la politique industrielle n'est soumise à de telles contraintes. Dans la pratique, les mêmes options et les mêmes structures continuent toutefois à être observées : ni les fonds de participation (2.1), ni les holdings ni même les groupes actuels (2.2) n'ont pu réussir à redynamiser l'appareil productif algérien.

2.1. Réformes économiques et autonomie des entreprises publiques: libéralisme avoué, «socialisme rampant» (1988-94)

Le problème central des réformes économiques⁹ concerne la mise en œuvre de l'autonomie de l'entreprise publique. Lieu de combinaison des facteurs de production et de création de richesses, l'entreprise publique ne pouvait être efficace qu'une fois libérée des diverses entraves administratives contraignantes, et les opérateurs économiques responsabilisés; bref, l'objectif est de restaurer la liberté d'entreprise. La réforme économique portait également sur l'ensemble des instruments d'encadrement de l'économie : la planification, les salaires, les prix, la fiscalité et le financement, ou en

⁹ Voir l'annexe pour l'ensemble des textes juridiques.

d'autres termes, il s'agit de reconnaître les mécanismes de marché comme instruments de régulation de l'activité économique.

Les entreprises publiques, théoriquement débarrassées de la tutelle directe des administrations centrales, ont été transformées en entreprises publiques économiques autonomes (EPE) prenant la forme de sociétés par actions, dont le capital social est exclusivement et entièrement souscrit par l'Etat. Toutefois, l'Etat a confié la gestion de son droit de propriété sur le capital des EPE à des fonds de participation.

En réalité, il semble que la réforme tente de concilier deux logiques apparemment contradictoires : l'autonomie de l'entreprise avec ses exigences juridiques et financières qui hissent l'EPE au rang d'entité de l'économie de marché, d'une part, et la nécessité pour l'Etat de concevoir et de conduire une politique de développement en prenant en considération, à travers le système de planification, les stratégies des agents économiques, d'autre part. *«Aussi l'entreprise publique est-elle soumise au commandement de l'Etat en tant qu'elle est publique et aux impératifs du marché en tant qu'elle est entreprise. D'où le caractère ambivalent de sa nature et de son rôle.»* (Brahimi, 1995).

2.2. Libéralisation de l'économie et restructuration des entreprises publiques : les holdings, la privatisation et les sociétés de gestion des participations (SGP)

L'année 1994 constitue un tournant décisif dans la politique économique et sociale de l'Algérie suite à la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel sous le contrôle et suivant les conditionnalités des institutions financières internationales. Les réformes structurelles préconisées ciblent l'intervention de l'Etat dans les activités économiques marchandes. Le rôle de l'Etat en tant qu'entrepreneur est remis en cause. Ce dernier est considéré comme entravant les lois du marché : d'où la privatisation.

2.2.1. Les holdings et la privatisation

Au second semestre 1995, deux «lois» fondamentales ont été promulguées : la loi sur la privatisation des entreprises publiques et la loi sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat. Cette dernière

institue les holdings¹⁰. D'autres textes seront mis en application pour favoriser le jeu des mécanismes du marché (loi sur la concurrence, assurance-export, crédit-bail, bourse des valeurs, etc.)¹¹.

Étant donné que la privatisation est considérée comme une solution aux disfonctionnements de l'appareil productif public, il est alors logique de rechercher d'abord les causes véritables de ses contre-performances; celles-ci sont souvent liées aux mauvais choix de politique industrielle et au système centralisé et bureaucratique de fonctionnement de l'économie algérienne. C'est pour cela qu'il faut rechercher les ajustements inévitables dans une restructuration profonde de l'industrie et dans le remodelage cohérent de l'environnement économique et institutionnel. *Or, il n'apparaît pas clairement selon quelles stratégies, ou sur la base de quelles politiques industrielles, les opérations de privatisation seront menées, dans une perspective d'insertion de l'économie algérienne dans l'économie internationale* (Mekideche, 2000).

2.2.2 - Le dispositif de mise à niveau et les SGP

Le programme de mise à niveau¹² est un dispositif d'incitation à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Aussi, la loi de finance 2000 a retenu la création d'un fonds de promotion de la compétitivité industrielle. Il est destiné à couvrir les aides financières directes aux entreprises industrielles ou de services liées à l'industrie pour des opérations de mise à niveau pour la promotion de la compétitivité industrielle

Les objectifs du programme de mise à niveau se situent à trois niveaux : macro, méso et micro. *Au niveau macro*, il s'agit essentiellement de moderniser l'environnement industriel à travers l'élaboration de politiques industrielles qui serviront de base aux programmes de soutien et d'incitation. *Au niveau méso*, il s'agit de renforcer les capacités des structures d'appui (associations patro-

¹⁰ Contrairement aux anciens FP, les holdings jouissent d'une réelle autonomie patrimoniale, juridique et économique. Les actions des EPE deviennent cessibles. Les holdings ont deux missions principales : la restructuration du secteur public économique et la privatisation comme moyen permettant le désengagement de l'Etat.

¹¹ Voir l'annexe pour l'ensemble des textes juridiques concernés.

¹² Voir le document publié dans le web par le ministère de l'industrie.

nales et professionnelles du secteur industriel, institutions parapubliques, instituts et centres de ressources technologiques et commerciales, organismes de formation spécialisés, banques et institutions financières, organismes de gestion des zones industrielles). *Au niveau micro*, il s'agit d'améliorer la compétitivité et le développement de l'entreprise industrielle. Notons que la mise à niveau ne concerne que les *investissements immatériels*.

A partir de 2001, une nouvelle organisation du secteur public a vu le jour. Il s'agit de la création des SGP, les sociétés de gestion des participations de l'Etat. Les EPE sont insérées dans des groupes, eux-mêmes insérés dans des SGP.

2.3. Portée des opérations de réforme et de restructuration

Les réformes économiques ne se sont pas traduites par une amélioration de la structure des exportations ni celle des importations : on importe toujours les approvisionnements industriels et les équipements grâce à l'exportation d'un seul produit, les hydrocarbures. La structure du commerce extérieur trouve une justification dans l'évolution de la production industrielle : avant d'exporter, encore faut-il produire. Mais pour produire, il faut importer. Tel est le cercle vicieux dans lequel est entrée l'industrie algérienne à partir des années 1980, faute d'avoir procédé aux restructurations nécessaires et au moment voulu.

Comme conséquence des difficultés d'approvisionnements extérieurs (dévaluation du dinar, baisse des recettes en devises, déstructuration financière des entreprises publiques, arrêt du financement des EPE, etc.), la production industrielle a connu une baisse continue et sans précédent depuis l'avènement de la crise en 1986 : elle est passée de l'indice 102,5 en 1987 à l'indice 88,3 en 2006, soit une baisse de 13,85% (base 1989). Aussi, le taux de chômage est passé de 18,1% en 1989 à 23,7% en 2003, soit une augmentation de 31%, avant de baisser par la suite pour atteindre 12,27% de la population active en 2006. Dès lors, peut-on vraiment parler de restructuration ou de réformes? Une restructuration qui ne vise pas un changement au niveau de la structure du commerce extérieur, ou du moins, au niveau de la structure de la production intérieure, n'est qu'un simple «changement dans la continuité».

Notons que durant la période 1994-1999, on assiste à une modification dans la structure de la production industrielle hors hydrocarbures : les ISMME¹³ n'occupent plus leur première place dans la formation de la production industrielle hors hydrocarbures (12,06% en 1999); celle-ci revient, désormais, aux industries agroalimentaires (35.54% en 1999) : cela annonce-t-il un changement dans la stratégie industrielle ou traduit-il, au contraire, des pertes de repères dans la conduite d'une telle stratégie? Il est évident que l'option d'économie de marché (*laissez faire, laissez aller*) et la reconsidération de la rentabilité financière à court terme, poussent les entreprises à investir là où les bénéfices sont les plus élevés, sans toutefois s'interroger sur les conditions qui peuvent garantir la pérennité de tels bénéfices à long terme, à savoir la maîtrise de l'amont des filières de production.

Ainsi, il apparaît clairement que l'industrie algérienne reste «fragile». Cette fragilité est causée par sa forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs conjuguée à la libéralisation de l'économie algérienne à partir de 1994. Les réformes de 1988 ont tenté de consacrer l'autonomie des EPE et d'amorcer un projet de transition vers l'économie de marché. Néanmoins, celle-ci s'est effectuée dans des conditions défavorables dues essentiellement à une absence de ressources financières : *on demande à l'EPE d'être autonome à un moment où les moyens financiers ont fait défaut* (Marouf, 2005). La restructuration de 1994 a aggravé la situation des entreprises industrielles (cette fois, même le secteur privé n'a pas échappé) avec l'ouverture des frontières aux produits étrangers beaucoup plus compétitifs que les produits algériens d'une part, et la compression de la demande et donc du pouvoir d'achat, d'autre part.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette analyse historique, il apparaît clairement que le problème auquel est confronté l'industrie algérienne est bien son extraversion, c'est-à-dire sa dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour son fonctionnement, et les différentes restructurations mises en œuvre n'ont pas réussi à éliminer ce problème. La restructuration organique et financière du début des années 1980 n'en avait

¹³ Industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques.

d'ailleurs pas pour objet, puisqu'elle s'est intéressée beaucoup plus à la déconcentration des structures productives qu'au renforcement des relations tant intra qu'inter industrielles, qui, du reste, n'ont pas été favorisées par les modes de réalisation adoptés (produits et clés en main). Aussi, l'avènement de la crise au milieu des années 1980 a immédiatement ressuscité le besoin d'une telle restructuration. Toutefois, ni les réformes économiques de la fin des années 1980 (autonomie des entreprises et mise en place des fonds de participation), ni la restructuration du milieu des années 1990 (PAS, privatisation, création des holdings, mise à niveau et SGP), n'ont pu réussir à sortir l'industrie algérienne de sa crise. En fait, les réformateurs ne se sont jamais intéressés au problème de fond de l'industrie algérienne. Cette ignorance vient du fait que toutes les réformes passées s'attachaient beaucoup plus aux aspects institutionnels et politiques qu'aux aspects industriels : il n'y a pas une véritable stratégie de spécialisation et d'adaptation de l'industrie algérienne au système industriel mondial.

Ainsi apparaît la nécessité d'un redéploiement industriel en Algérie : pour payer l'indispensable facture des approvisionnements extérieurs en matières premières, en équipement et en demi-produits, il faut exporter des produits banals avec des coûts de production compétitifs, sauf à conquérir l'amont des filières de production. En tous cas, un choix s'impose et celui-ci est très difficile surtout dans le contexte actuel d'une économie de plus en plus mondialisée.

La nouvelle stratégie industrielle peut-elle répondre à ce besoin à travers la création des pôles de compétitivité ? Encore, faut-il une vraie implication des différents acteurs économiques (Bedrani, 2007) et définir des structures de management des alliances stratégiques (Aliouat, 2008). En tout cas, une chose est sûre : les clusters ne se décrètent pas (Duranton et al, 2008).

ANNEXE :**TEXTES JURIDIQUES RELATIFS
AUX REFORMES ECONOMIQUES**

- Décret n°80-242 du 04.10.1980 relatif à la mise en œuvre de la restructuration des entreprises, JORADP n°41, 07.10.1980.
- Loi n°88-01 du 12.01. 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, JORADP du 13.01.1988.
- Loi n°88-02 du 12.01.1988 relative à la planification, JORADP du 13.01.1988.
- Loi n°88-03 du 12.01.1988 relative aux fonds de participation, JORADP du 13.01.1988.
- Loi n°88-04 du 12.01.1988 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 26.09.1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques, JORADP du 13.01.1988.
- Décret n°88-101 du 16.05.1988 déterminant les modalités de mise en œuvre de la loi n°88-01, JORADP du 18.05.1988.
- Décret n°88-119 du 21.06.1988 relatif aux fonds de participations, agents fiduciaires de l'Etat, JORADP du 22.06.1988.
- Décret n°88-120 du 21.06.1988 portant composition de l'organe habilité à exercer les attributions de l'assemblée générale des fonds de participation, JORADP du 22.06.1988.
- Loi n°88-25 du 12.07.1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés, JORADP du 13.07.1988.
- Loi n°88-28 du 19.07.1988 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, JORADP du 20.07.1988.
- Décret n°88-192 du 04.10.1988 habilitant le conseil national de planification à procéder à l'évaluation du capital social des entreprises socialistes à caractère économique en vue de la mise en œuvre de la législation afférente à l'autonomie des entreprises publiques économiques, JORADP du 05.10.1988.
- Décret exécutif n°89-45 du 11.04.1989 portant abrogation des anciens statuts des entreprises socialistes à caractère économique transformées en EPE, JORADP du 12.04.1989.
- Loi n°89-12 du 05.07.1989 relative aux prix, JORADP du 19.07.1989.

- Décret présidentiel n°89-241 du 26.12.1989 portant composition de l'organe habilité à exercer les attributions de l'assemblée générale des fonds de participation, JORADP du 27.12.1989.
- Loi n°89-25 du 31.12.1989 complétant la loi 88-02 du 12.01.1988 relative à la planification, JORADP du 03.01.1990.
- Décret exécutif n°90-03 du 01.01.1990 portant composition du conseil national de planification, JORADP n°, 10.01.1990.
- Décret exécutif n°90-04 du 01.01.1990 portant dissolution du commissariat à l'organisation des entreprises publiques, JORADP n°10.01.1990.
- Loi n°90.10 du 14.04.1990 relative à la monnaie et au crédit, JORADP n°16, 18.04.1990.
- Loi n°90-11 du 21.04.1990 relative aux relations de travail, JORADP n°17, 25.04.1990.
- Décret présidentiel n°90-278 du 22.09.1990 modifiant l'article 1^{er} du décret présidentiel n°89-241 du 26.12.1989 portant composition de l'organe habilité à exercer les attributions de l'assemblée générale des fonds de participation, JORADP n°41, 26.09.1990.
- Ordonnance n°95-06 du 25.01.1995 relative à la concurrence, JORADP n°09, 22.02.1995.
- Ordonnance n°95-22 du 26.08.1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, JORADP n°48, 3.09.1995.
- Ordonnance n°95-25 du 25.09.1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, JORADP n°55, 27.09.1995.
- Décret exécutif n°95-404 du 02.12.1995 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national des participations de l'Etat, JORADP n°75, 06.12.1995.
- Décret exécutif n°96-134 du 13.04.1996 relatif aux conditions et modalités d'acquisition par le public des actions et autres valeurs mobilières des entreprises publiques à privatiser, JORADP n°23, 14.01.1996.
- Décret exécutif n°96-336 du 12.10.1996 fixant les conditions de réévaluation des immobilisations corporelles amortissables figurant au bilan des entreprises et organismes régis par le droit commercial, JORADP n°60, 13.10.1996.
- Décret n°96-349 du 14.10.1996 fixant la composition et le fonctionnement des services du secrétariat technique permanent du conseil national des participations de l'Etat, JORADP n°61, 16.10.1996.

- Décret exécutif n°2000-322 du 25.10.2000 fixant les attributions du ministre de la participation et de la coordination des réformes, JORADP n°63, 25.10.2000.
- Ordonnance n°01-04 du 20.08.2001 relative à l'organisation, à la gestion et la privatisation des EPE, JORADP n°47, 22.05.2001.
- Décret exécutif n°01-253 du 10.09.2001 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil des participations de l'Etat, JORADP n°51, 12.09.2001.
- Décret exécutif n°01-283 du 24.09.2001 portant forme particulière d'organe d'administration et de gestion des EPE, JORADP n°55, 26.09.2001.
- Décret n°01-353 du 10.11.2001 définissant les conditions et modalités de reprise d'une EPE par ses salariés, JORADP n°67, 11.11.2001.

Références bibliographiques

- ALBERTINI J. M.**, 1967, *Les mécanismes du sous-développement*, 1^{ère} édition revue, Paris : éditions ouvrières.
- ALIOUAT B.**, 2008, *La «coopétition» au sein des pôles de compétitivité : manager la co-innovation par des alliances stratégiques*, 7^{ème} symposium MDI-pôles de compétitivité, Alger, 22 et 23/6/2008.
- AURAY J-P., DURU G. & MOUGEOT M.**, 1981, «*Peut-on définir de manière univoque la notion d'industrie industrialisante?*», in revue du Tiers-Monde, volume 22, n°87, pp.585-601.
- BEDRANI S.**, 2007, *Le comportement des acteurs favorise-t-il la création de technopôles en Algérie*, actes de séminaire «territoires métropolitains innovants : technopôles et pôles de compétitivité», Tunis, 19 et 20 juin.
- BENACHENHOU A.**, 1980, *Planification et développement en Algérie : 1962-1980*, Alger.
- BENISSAD H.**, 1991, *La réforme économique en Algérie. Ou l'indispensable ajustement structurel*, 2^{ème} édition mise à jour, Alger : OPU.
- BENISSAD H.**, 1985, *Stratégies et expériences de développement*, Alger : OPU.
- BOUSSOUMAH M.**, 1994, «*Les privatisations en question*», annales de l'IEDF, 1994, pp.12-35.

- BOUZIDI A.**, 1991, *Industries et politiques industrielles au Maghreb, dans panorama des économies maghrébines contemporaines*, CENEAP, pp.7-28
- BRAHIMI A.**, 1995, «*L'entreprise publique économique : aspects juridiques et organisationnels*», in revue «administration & management» n°1, Alger : ENSAG, 2^{ème} semestre, pp.13-29.
- DAHMANI A.**, 1998, «*L'expérience algérienne des réformes. Problématique d'une transition à l'économie de marché*», annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS éditions, pp.125-147.
- DE BANDT J.**, 1982, «*Division international du travail, reconquête du marché intérieur et développement autocentré: quelle conciliation?*», in revue d'économie industrielle, volume 19, n°1, pp.90-104.
- DESTANNE DE BERNIS G.**, 1971, «*Les industries industrialisantes et les options algériennes*», in revue du Tiers-Monde, volume 12, n°47, pp.545-563.
- DURANTON G. et al**, 2008, «*Les pôles de compétitivité : que peut-on attendre?*», éditions Rue d'ULM, Paris.
- HAYAB A. & ANDREFF W.**, 1978, «*Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes ?* », in revue du Tiers-Monde, volume 19, n°76, pp.867-892.
- LAFAY G.**, 1987, «*Avantage comparatif et compétitivité* », dans problèmes économiques, n°2.023, pp.6-11.
- LAFONT J. & AL.**, [sd], *Redéploiement industriel et espace économique : une étude intersectorielle comparative*, CEPREMAP, document II, [sl].
- MEKIDECHE M.**, 2000, *L'Algérie : entre économie de rente et économie émergente. Essai sur la conduite des réformes économiques et perspectives (1986-1999)*, Alger : édition Dahlab.
- MORVAN Y.**, 1991, *Fondements d'économie industrielle*, 2^{ème} édition, révisée, mise à jour et augmentée, Paris : Ed. Economica,
- MAROUF S.**, 2005, *La problématique du redéploiement des entreprises publiques algériennes en vue de leur insertion dans l'économie mondialisée : le cas du textile*, mémoire de Magister, Université A. Mira de Béjaïa,
- STOFFAËS C.**, 1978, *La grande menace industrielle*, nouvelle édition entièrement revue et augmentée, Paris : éditions CALMANN-LEVY.